
DIPLÔME D'EXPERTISE COMPTABLE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY SUR LA SESSION DE NOVEMBRE 2025

Le jury du diplôme d'expertise comptable s'est réuni le jeudi 8 janvier 2026 à 14 heures, à la Maison des Examens (SIEC) à Arcueil afin de délibérer sur les résultats de la session de novembre 2025.

Le rapport abordera successivement des éléments relatifs à la session du diplôme d'expertise comptable par la voie de l'examen (I) et de la VAE (II), au déroulement de l'épreuve d'aptitude destinée aux candidats étrangers (III) et il se terminera par des remarques et informations complémentaires (IV).

I – L'obtention du diplôme d'expertise comptable par la voie de l'examen

Une présentation synthétique de la session (A) sera suivie de remarques spécifiques à chacune des épreuves (B).

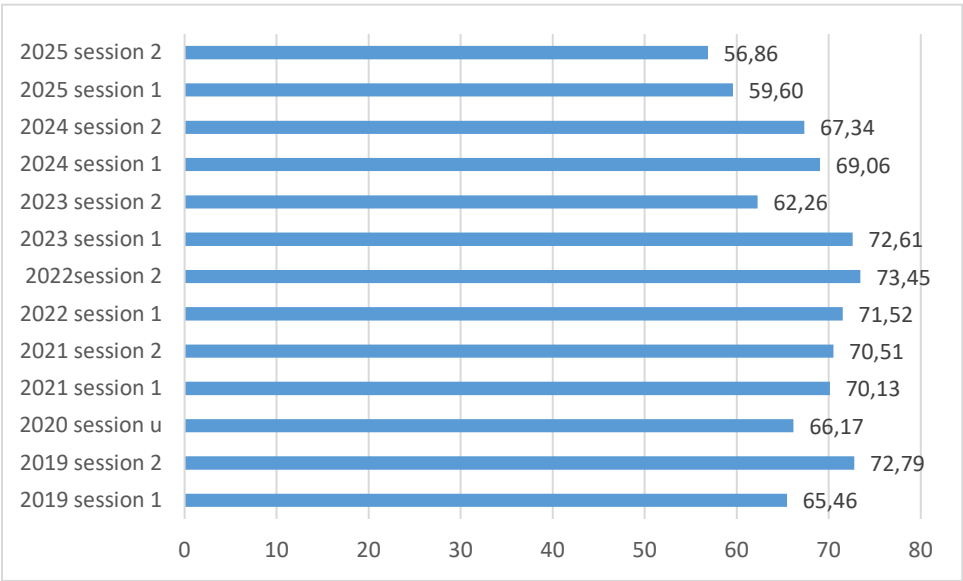
A. Présentation synthétique de la session.

Sur 2 763 candidats inscrits, 2 633 candidats se sont présentés à la session de novembre 2025 dont 1 451 candidats diplômables. Le taux de candidats diplômables égal à 52,5 %, se situe dans une fourchette haute par rapport aux sessions précédentes.

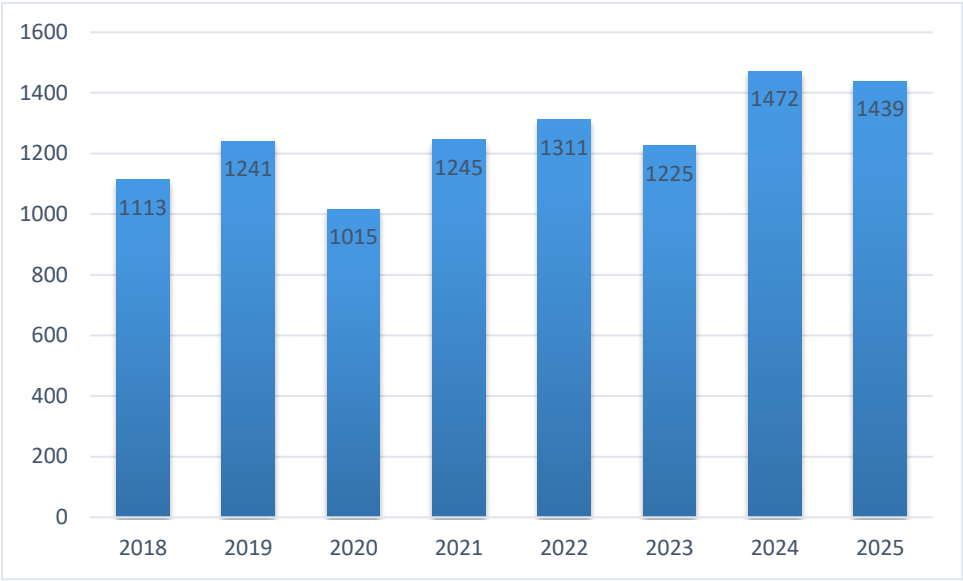
	Mai 2023	Novembre 2023	Mai 2024	Novembre 2024	Mai 2025	Novembre 2025
Nombre de candidats inscrits	1 623	2 075	2 210	2 411	2 258	2 763
Nombre de candidats diplômables	785	1 052	976	1 185	1 032	1 451
Taux de candidats diplômables (%)	48,37	50,69	44,16	49,15	45,70	52,52

Le nombre de candidats a atteint un nouveau record, ce qui traduit bien l'attractivité de la profession. Le nombre des inscriptions a augmenté de 8,7 % entre 2024 et 2025.

A la session de novembre 2025, 825 candidats ont été diplômés après délibération, soit un taux de réussite de 56,86 un peu inférieur à celui des précédentes sessions.



Au total, pour l’année 2025, le nombre de diplômés par la voie de l’examen s’élève à 1 439 soit un niveau très légèrement inférieur à celui de l’année précédente (-2,2%).



Les 825 diplômés sont des femmes pour 45,5 % et des hommes pour 54,5 %. Le taux de réussite des candidates (59,2 %) demeure supérieur à celui des candidats (55 %).

	Hommes	Femmes
Nombre de candidats diplômables	818	633
Nombre de candidats diplômés	450	375
Taux de réussite (%)	55	59,2

En termes de résultats, la moyenne la plus élevée à cette session s'élève à 15,77 sur 20 avec un report de notes et à 14,44 sur 20 sans report. La moyenne la plus basse est de 4,14 sur 20 avec report de notes et de 4,42 sur 20 sans report.

Moins d'un tiers des candidats (29,2 %) obtiennent leur diplôme sans note reportable. Ils ont présenté les trois épreuves à cette session. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à celui des sessions antérieures.

584 candidats (soit 70,8 %) ont bénéficié d'un report de notes à savoir :

- 564 pour l'épreuve 1 ;
- 341 pour l'épreuve 2 ;
- 7 pour l'épreuve 3 ;
- 76 pour l'épreuve 1 et le mémoire ;
- 0 pour l'épreuve 2 et le mémoire ;
- 328 pour les épreuves 1 et 2.

La répartition des moyennes générales obtenues par les candidats diplômés se présente de la manière suivante :

Moyenne générale DEC	[10 ; 11[	[11 ; 12[	[12 ; 13[	[13 ; 14 [	[14 ; 15[	[15 ; 20]
<i>Novembre 2025</i>	40,6 %	30,8 %	19,5 %	7,3 %	1,3 %	0,5 %
<i>Mai 2025</i>	37,5 %	28,0 %	22,2 %	9,9 %	2,3 %	0,2 %
<i>Novembre 2024</i>	34,5 %	28,9 %	23,9 %	9,5 %	2,8 %	0,4 %
<i>Mai 2024</i>	30 %	31,3 %	21,2 %	12,3 %	4,2 %	1 %
<i>Novembre 2023</i>	24,6 %	33,1%	23,4 %	12,5 %	4,7 %	1,7 %
<i>Mai 2023</i>	18,9 %	32,3 %	25.6 %	15,3 %	6,5 %	1,4 %
<i>Novembre 2022</i>	23,6 %	32,5 %	23,4 %	14,9 %	4,2 %	1,4 %
<i>Mai 2022</i>	28,6 %	27,9 %	25,8 %	12,6 %	4 %	1 %
<i>Novembre 2021</i>	28 %	33,6 %	23,8 %	10,1 %	4 %	0,5 %
<i>Mai 2021</i>	27,3 %	31,4%	23,7 %	11,5 %	5,6 %	0,5 %

La répartition des notes de la session de novembre 2025 est similaire à celle de mai 2025. Par rapport aux sessions antérieures, la tendance à la baisse des moyennes générales se poursuit : 71,4 % des candidats diplômés obtiennent une moyenne comprise entre 10 et 11,99 sur 20 et les moyennes supérieures à 14 sur 20 sont de moins en moins nombreuses (seulement 15 candidats).

Sur les 1 451 candidats diplômables),

- 492 sont éliminés, dont 63 candidats qui disposaient d'un nombre de points supérieur ou égal à 80.
 - o 3 candidats ont une note éliminatoire à l'épreuve n°1 de déontologie et de réglementation professionnelle.
 - o 264 candidats ont une note éliminatoire à l'épreuve n°2 de révision légale et contractuelle.
 - o 278 candidats ont une note éliminatoire à l'épreuve n°3 de rédaction et de soutenance du mémoire.
 - o 53 candidats ont obtenu deux notes éliminatoires.
- 128 candidats sont ajournés car leur total de points est inférieur aux 80 points requis pour l'obtention du diplôme. Leurs moyennes varient entre 8,47 et 9,62 sur 20.

B. Remarques spécifiques à chacune des épreuves.

L'examen des résultats obtenus aux différentes épreuves permet de formuler les remarques suivantes :

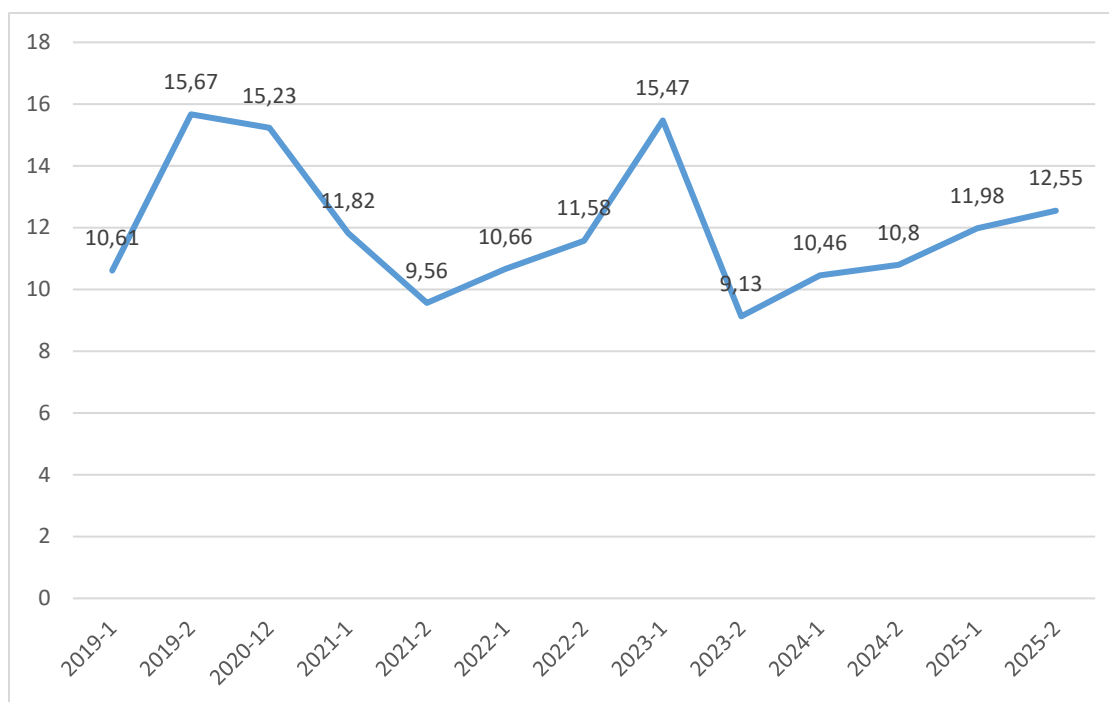
- *L'épreuve de déontologie et de réglementation professionnelle*

L'épreuve de déontologie se présentait sous la forme d'un Questionnaire à Choix Multiples (QCM).

Sur les 1 375 candidats inscrits, 1 291 se sont présentés.

- 1 131 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne (87,6 %) ;
- 153 une note comprise entre 6 et 9 (11,8 %) ;
- 7 une note éliminatoire (0,5 %).

La note la plus basse est de 3 sur 20 et la plus élevée est de 19 sur 20. La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 12,55 sur 20, ce qui correspond à la fourchette basse de cette épreuve sous la forme d'un QCM. Elle s'inscrit néanmoins dans une dynamique orientée à la hausse depuis 4 sessions consécutives.



Même si cette épreuve n'est affectée que d'un coefficient un, les candidats auraient tort de négliger cette épreuve.

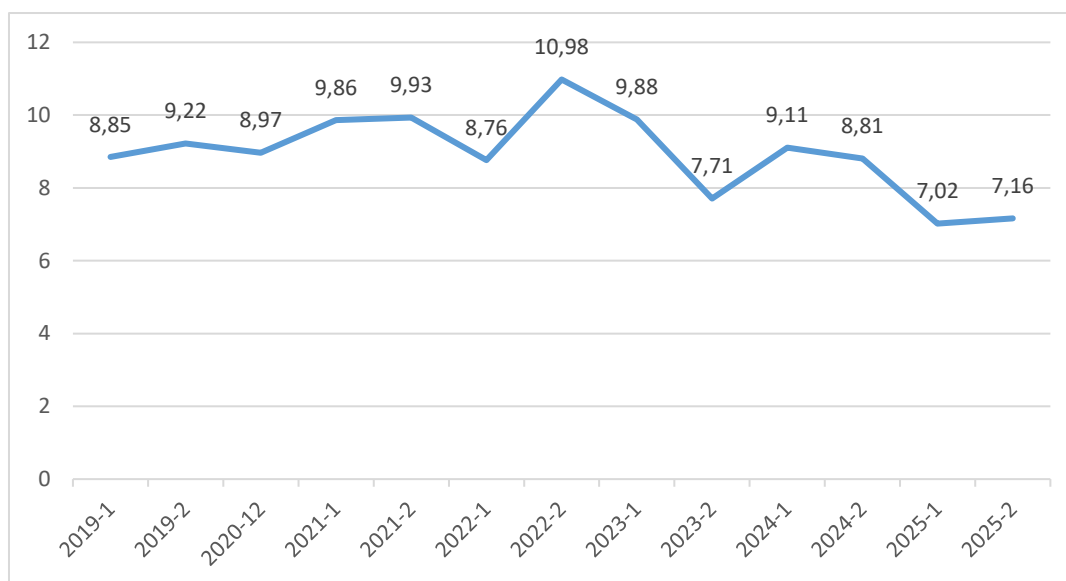
▪ *L'épreuve de révision légale et contractuelle*

L'épreuve n° 2 comportait deux dossiers indépendants. Le premier dossier sur 10 points traitait de la création d'un cabinet d'expertise comptable, des régimes fiscaux et sociaux et d'autres points particuliers. Le deuxième sur 10 points abordait différentes questions de commissariat aux comptes : durée de la mission, conséquences de l'absence de convocation du CAC à l'assemblée générale d'approbation des comptes, acquisition d'une autre société et impact de l'acquisition d'une filiale sur les diligences du CAC.

Sur les 2 281 candidats inscrits, 2 167 se sont présentés.

- 235 candidats ont obtenu la moyenne (10,8 %) ;
- 1 348 une note supérieure ou égale à 6 et inférieure à 10 (62,2 %) ;
- 584 une note éliminatoire (26,9 %).

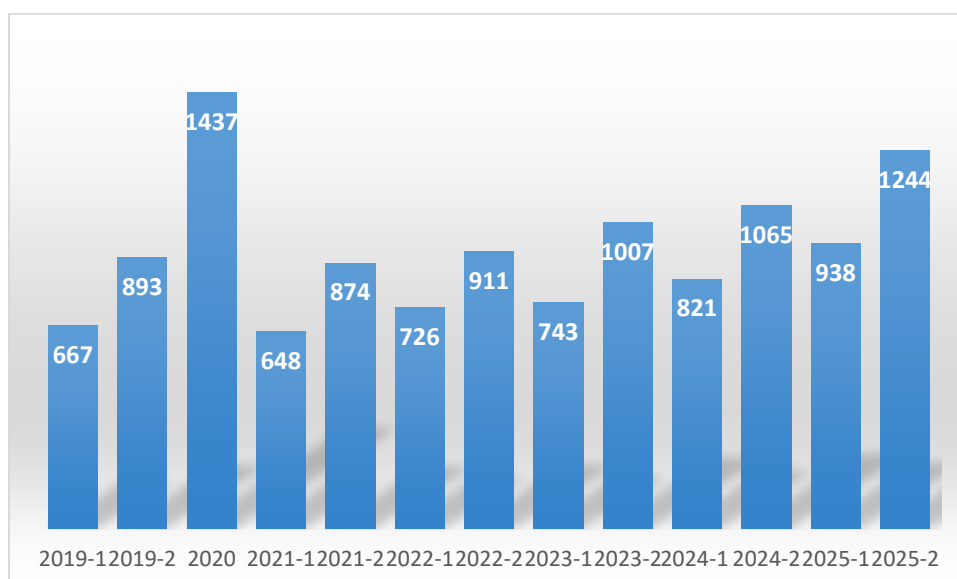
La note la plus basse est de 1,05 sur 20 et la plus élevée est de 13,25 sur 20. La moyenne de l'épreuve de 7,16 sur 20 est inférieure aux moyennes des précédentes sessions à l'exception de la session de printemps de l'année 2025. Plus du quart des candidats obtiennent une note éliminatoire car nombreux sont ceux à n'avoir traité que partiellement le sujet et / ou à ne pas avoir justifié tout ou partie de leurs réponses.



Cette épreuve affectée d'un coefficient 3 doit être préparée avec la plus grande attention notamment en organisant sa documentation afin de retrouver rapidement les informations nécessaires. Refaire les annales en temps réel constitue certainement l'un des meilleurs entraînements. Il est rappelé aux candidats qu'une lecture attentive de l'ensemble du sujet est indispensable avant de composer. Par ailleurs, il est conseillé aux candidats de ne pas consacrer trop de temps à une question au détriment des autres et de ne pas systématiquement traiter les dossiers indépendants dans leur ordre d'apparition du sujet.

▪ *L'épreuve de rédaction et de soutenance du mémoire*

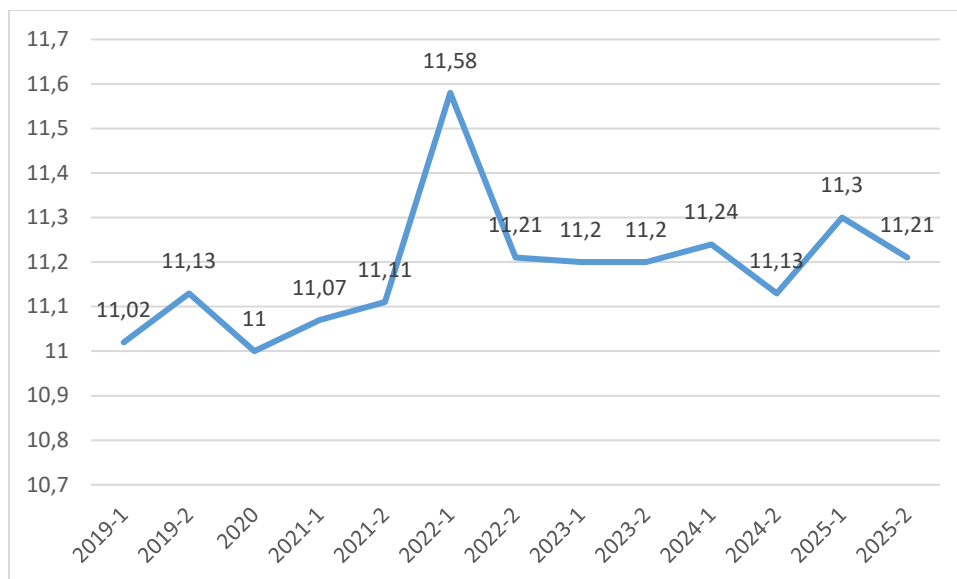
1 244 candidats ont soutenu leur mémoire lors de la session de novembre 2025. Ce chiffre est un record car le cap des 1 200 soutenances n'avait jamais été dépassé lors des précédentes sessions.



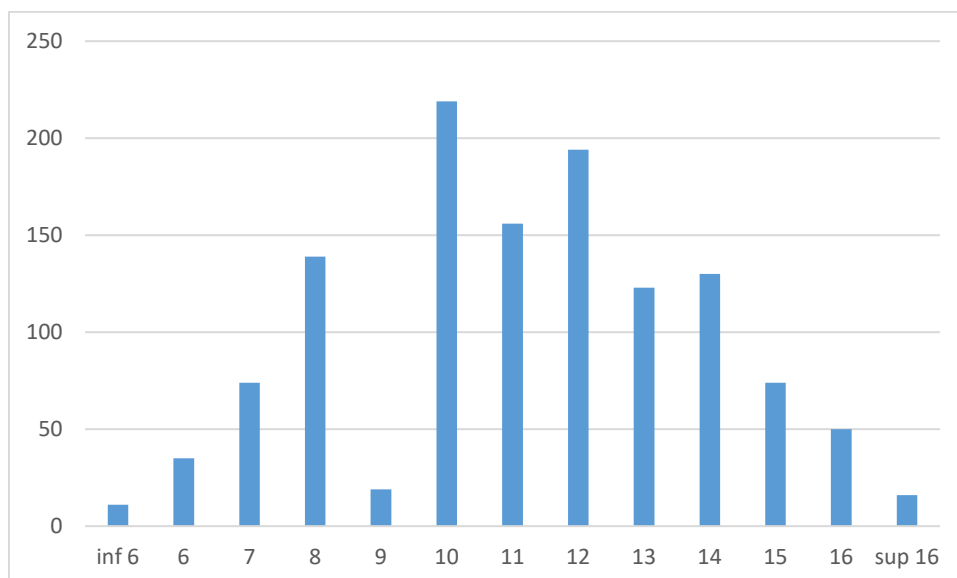
Sur les 1 244 candidats inscrits, 1 240 ont soutenu leur mémoire.

- 962 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne (77,6 %) ;
- 278 une note éliminatoire (22,4 %).

La moyenne de l'épreuve de 11,21 sur 20 est comparable à celle des sessions précédentes.



Les notes des 1 240 soutenances de la session s'échelonnent entre 1 et 18 sur 20. Moins du quart des candidats (22,42%) n'obtient pas la moyenne à l'épreuve. Un tiers (30,2 %) des candidats valident l'épreuve avec 10 ou 11 sur 20 et 45,9 % avec une note comprise entre 10 et 12 sur 20.



Concernant la rédaction et la soutenance du mémoire, quelques points sont à retenir :

- Désormais, les mémoires sont déposés sur la plateforme DEXCO. L'ensemble des fichiers déposés ne doit pas excéder 60 Mo. Les candidats doivent impérativement se conformer aux prescriptions décrites dans la note du jury aux candidats du 8 janvier 2026.

- Les annexes ne peuvent pas excéder 100 pages. Les annexes ne sont pas un fourre-tout. Seuls les documents nécessaires à l'accompagnement du texte principal doivent figurer dans les annexes et le texte doit y faire référence en due place. Elles doivent en outre respecter les règles élémentaires de confidentialité et être le cas échéant anonymisées.
- Un soin particulier sera apporté à la présentation du mémoire sur la forme et tout particulièrement l'orthographe.
- La demande d'agrément est un « contrat » passé entre le candidat et les examinateurs. Le titre et le plan sont validés et par conséquent définitifs. Ils ne peuvent en aucun cas être modifiés. Présenter en soutenance, un mémoire dont le titre et/ou le plan ont été modifiés, signifie très souvent que la demande d'agrément n'avait pas été aboutie. Le candidat n'avait pas suffisamment mûri sa réflexion au moment de la demande d'agrément et se trouve contraint d'ajuster son plan lors de la rédaction.
- De même, les candidat(e)s qui indiquent vouloir changer de sujet parce qu'ils ne parviennent pas à obtenir l'agrément (décision 4.1) sur un sujet donné, doivent effectivement changer de sujet. Ils déposeront une nouvelle demande d'agrément, réellement différente de la précédente. Cette nouvelle demande ne se limitera pas à la reformulation du titre initial afin que la demande soit soumise à un autre examinateur.
- La demande d'agrément doit respecter les mêmes règles de forme que le mémoire en termes de taille de police, de marges, de nombre de caractères, d'interlignes...

II – L'obtention du diplôme d'expertise comptable par la voie de la VAE

De manière classique désormais, deux catégories de candidats doivent être distingués en matière de VAE :

- *Candidats qui ont passé l'entretien VAE lié à la suite du dépôt du Livret 2 avant 2025 et pour lesquels le jury avait préconisé de passer par la voie de l'examen des épreuves en complément de celles accordées sur la base de l'expérience professionnelle :*
 - 44 candidats s'étaient inscrits aux épreuves ;
 - 34 parmi eux étaient diplômables ;
 - 13 ont été diplômés.

Pour les candidats non diplômés, 8 n'ont pas validé l'épreuve de révision, 6 l'épreuve de soutenance et 2 l'épreuve de déontologie. Deux candidats ne se sont pas présentés aux épreuves.

- *S'agissant des candidats qui ont passé l'entretien VAE associé au Livret 2 au titre de la session 2025 (entretiens réalisés en octobre 2025), on enregistre les résultats suivants :*

- Nombre de candidats inscrits aux entretiens	214	
- Nombre de candidats présents aux entretiens	208	
- Candidats validant le DEC	7	3,4 %
- Candidats validant le référentiel de compétences d'une épreuve	41	19,7 %
- Candidats validant le référentiel de compétences de deux épreuves	19	9,1 %
- Candidats ne validant aucun référentiel de compétences	133	63,9 %
- Candidats ayant déjà un acquis VAE et ne validant aucun référentiel de compétences résiduel	7	3,4 %

III – Épreuve d'aptitude des diplômés étrangers

Conformément aux dispositions des articles 26 et 27 de l'Ordonnance 45-2138 du 19 septembre 1945, l'épreuve d'aptitude ouverte aux candidats étrangers titulaires dans leur pays d'un diplôme équivalent au diplôme d'expertise comptable s'est déroulée le 2 décembre 2025.

Sur les 118 candidats inscrits, 25 ne se sont pas présentés aux épreuves et 45 candidats ont validé cette épreuve.

IV – Remarques et informations complémentaires

Le jury souhaite porter à la connaissance des candidats les éléments suivants :

- Le jury remercie les examinateurs pour l'aide apportée et les efforts consentis pour la correction des épreuves écrites de la session compte tenu du nombre d'inscrits. Leur concours a permis de délibérer selon le calendrier initialement prévu.
- Si le recours à l'IA n'est pas interdit pour l'assistance linguistique et la mise en forme, l'idéation et la structuration, la recherche et la synthèse documentaire, l'analyse technique et la simulation, elle ne saurait en aucun cas se substituer à la rédaction de tout ou partie du mémoire. Le mémoire demeure une recherche personnelle avec une problématique, en lien direct avec l'expérience professionnelle du candidat.

Le 18 février 2026

Christiane Föll

*Maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon - Sorbonne
Présidente du jury du DEC*